Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026048-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 22/06/2026

Date d'affichage : 08/07/2026

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire de séance.

Messieurs Francis COURBOT, Patrick PERREZ et Mickaël RONDON ne participent pas au vote.

Objet de la délibération

N° 48

Subventions aux associations

2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 17.000 € a été inscrite au budget primitif de l'exercice 2026 à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Il convient à présent d'attribuer une somme aux différentes associations communales qui ont présenté un bilan financier et qui ont acté leurs activités au sein de la Commune.

Après examen des demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions selon le tableau joint en annexe.

A noter que la subvention au Comité des fêtes pourra être revue par le Conseil Municipal si la fête champêtre n'a pas lieu cette année.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort

SUBVENTIONS ANNEE 2026

BENEFICIAIRES	OBJET DE LA STRUCTURE	Subvention 2025	DESTINATION DE LA SUBVENTION 2026	Somme demandée dossier de subvention déposé	Proposition 2026	Participation manifestation salle de la Cité
Comité des Fêtes	Animation du village	4 000.00 €	Participation à l'achat du feu d'artifice marquant la fête champêtre du village sous la gouverne du Comité des Fêtes, réalisateur de cette manifestation	4 500.00 €	4 500.00 €	
A.S.R.C	Club de football	4 000.00 €	Réalisation d'activités sportives par cette association chargée notamment de l'apprentissage du football et encadrement des jeunes	4 500.00 €	4 000.00 €	50.00 €
Rosemontoise	Association multi Clubs (théâtre, chorale, pêche, heures d'amitié, couture, cartonnage, gym, pétanque…)	2 750.00 €	Participation aux frais de fonctionnement (location de salles + bureau des associations, frais d'assurances, frais d'entretien de matériels). Participations aux frais de fonctionnement des 13 clubs.	3 150.00 €	3 000.00 €	50.00 €
Fanfare	Musique	200.00 €	*Intégré dans la demande de la Rosemontoise*			
Les Echos du Rosemont	Club de trompes de Chasse	200.00 €	*Intégré dans la demande de la Rosemontoise*			
Rouge-Bruyère	Association de fleurissement du village	3 000.00 €	Participation aux frais de fonctionnement (frais d'assurances, administratifs, entretien de véhicule, achat de matériel…)	3 600.00 €	3 400.00 €	200.00 €
Les P'tites Frimousses	Association de parents d'élèves	500.00 €	Achat de matériel pour les manifestations et participation aux frais des écoles.	600.00 €	500.00 €	200.00 €
A.C.C.A.	Association Communale de Chasse	200.00 €	Entretien du parc de miradors et aide au paiement de la contribution à l'hectare	500.00 €	300.00 €	
Collège Val de Rosemont	Voyages scolaires	528.00 €	Participation aux voyages scolaires organisés par le Collège pour les élèves, selon convention à 16 € par élève *En fonction du nombre d'élèves à la rentrée de sept. 2025 pour l'année scolaire en cours*	512.00 €	512.00 €	
A.H.P.S.V.		20.00 €	Adhésion à l'association pour éditer la revue annuelle "La Vôge" édité depuis 1988	20.00 €	20.00 €	
Anciens Combattants		150.00 €	Aide aux frais de fonctionnement, achat de gerbe et de plaques, visites...	150.00 €	150.00 €	
Fédération des Gardes Particuliers		- €	Aide au fonctionnement de la strucutre dans la organisations	200.00 €	50.00 €	
Le Souvenir Français		150.00 €	Travaux d'entretien de tombes		- €	
Résistance et déportation (Préfecture)		150.00 €	A destination des jeunes du Territoire de Belfort		- €	

Montant alloué au budget 2026	**17 000.00 €**	**TOTAUX**	**16 432.00 €**	**50.00**
Solde budget	**68.00 €**	**TOTAL DES SUBVENTIONS 2026**		**16 93**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026048-DE